

Division du premier degré

Fiche profil de poste : **Direction déchargée 100 % EE Guynemer 1**
Ecole en autorégulation

Circonscription : Strasbourg 3

Localisation : Ecole Élémentaire Guynemer 1 - 11 rue d'Argenton - 67100 Strasbourg

1. Définition du poste et des missions :

Contexte de l'école :

L'école Guynemer I est implantée dans le quartier du Neuhof. Elle fait partie du **Réseau d'Education Prioritaire (REP+)** Solignac éducative qui comprend 3 écoles élémentaires et 3 écoles maternelles. Elle appartient aussi à la cité Neuhof-Meinau-Elsau. L'école comprend 9 classes élémentaires, dont des classes de CP et de CE1 à effectifs allégés (dispositif « 100% de réussite »).

Elle comprend depuis la rentrée 2019 un dispositif **DAR (Dispositif d'autorégulation)**, devenu **Ecole en autorégulation**, qui œuvre selon les principes de l'autorégulation adossé à un référentiel. Ce dispositif est construit en partenariat avec le DASCA (Dispositif d'Accompagnement et de Soins Coordonnés pour l'Autisme, établissement de l'association Adèle de Glaubitz).

Au sein de l'école est également implantée une ULIS TFC (Troubles des Fonctions Cognitives) qui accueille depuis trois ans des enfants avec TSA, toujours en partenariat avec le DASCA.

Principes de fonctionnement du dispositif :

Le dispositif vise la scolarisation dans les classes ordinaires de l'école élémentaire des élèves avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Afin de réduire les troubles du comportement et de tendre vers l'autonomie dans les apprentissages, une équipe médico-sociale est implantée au sein de l'école.

Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves concernés par le dispositif sont ceux attendus dans les programmes de l'école élémentaire. L'enseignement structuré et accessible attendu permet d'augmenter la capacité à être calme et éveillé, afin d'entrer dans les apprentissages pédagogiques.

Pour ce faire, un(e) enseignant(e) est nommé(e) comme coordonnateur-coordonnatrice du dispositif au sein de l'école.

Le dispositif dispose d'une salle d'autorégulation destinée aux interventions individuelles.

L'adaptation des démarches pédagogiques et éducatives est une nécessité, dans la mesure où l'enfant avec TSA, même s'il bénéficie d'une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, manifeste des difficultés dans les interactions, la communication, la compréhension des situations, la mise en place des compétences de base. Cette adaptation devra s'effectuer dans chaque classe, mise en œuvre par chaque enseignant avec l'appui du plateau technique médico-social. Ainsi ce dispositif est un nouveau parcours possible au sein des classes ordinaires pour les élèves avec troubles du spectre de l'autisme (TSA). Il se veut au bénéfice de tous les élèves.

Missions :

Outre les missions inhérentes à un poste de direction, la directrice ou le directeur devra adhérer aux principes du dispositif existant dans l'école et contribuer activement et prioritairement à :

- Accompagner les modifications des pratiques pédagogiques et les transformations organisationnelles
- Développer une culture du travail commune entre les équipes pédagogiques des écoles maternelle et élémentaire
- Cultiver un climat scolaire serein
- Garantir les parcours des élèves en assurant une réponse adaptée à leurs besoins éducatifs

Plus spécifiquement, dans le contexte de l'école en auto-régulation et du réseau d'éducation prioritaire renforcé, elle/il sera en capacité de :

- s'investir dans les divers projets en cours ou à créer en valorisant le potentiel des élèves
- d'appréhender la dimension humaine dans sa diversité sociale et culturelle qui caractérise la population scolaire et les familles
- d'animer une équipe qui intègre notamment des interventions d'acteurs du secteur médico-social
- d'articuler les actions menées en interne et en projets avec les différents partenaires (Ville, Université, Associations...) en lien avec la coordination du réseau REP+

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

Sont attendues les compétences et attitudes :

- Être en capacité d'assurer l'organisation et la gestion administrative de l'école
- Témoigner d'une réelle expertise pédagogique
- Posséder un sens aigu de l'organisation et de la gestion des priorités
- Maîtriser les outils numériques (bureautique, TNI, etc,...)
- Disposer d'excellentes compétences relationnelles et d'un sens aigu du dialogue
- Avoir une réelle aptitude au travail en équipe et en complémentarité
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie dans un cadre collaboratif
- Manifester une présence affirmée ainsi qu'une grande disponibilité
- Avoir une réelle aptitude à mobiliser une équipe et à travailler avec elle
- Témoigner d'une capacité de communication avec tous les membres de la communauté éducative

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

Quotité de décharge : 100%

La directrice ou le directeur adjoint(e) bénéficiera du régime indemnitaire et d'avancement réglementaire.

La ou le candidat(e) devra remplir les conditions réglementaires permettant l'accès à un poste de direction d'école. Elle/Il sera reçu(e) en entretien par une commission composée de plusieurs membres, parmi lesquels l'IEN de la circonscription.

Contact :

Ecole Élémentaire Guynemer I - Tél : 03 88 34 22 75 - mail : ce.0670383c@ac-strasbourg.fr

IEN Strasbourg 3 - Tél : 03 69 20 93 35 - mail : ien.strasbourg3@ac-strasbourg.fr